KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 11 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 6 mai 2014

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

PASSIF

ACTIF		31-12-2013	31-12-2012
ACTIF IMMOBILISE			
Progiciels :	12 284,00		
- Amortissements :	-12 284,00	0,00	0,00
Matériel et outillage :	118 787,81		
- Amortissements :	-83 311,35	35 476,46	31 916,54
Matériel de transport :	214 990,85		
- Amortissements :	-167 240,73	47 750,12	77 710,91
Mat. mob. bureau & info. :	31 022,55		
- Amortissements :	-24 154,46	6 868,09	12 807,87
Titres et parts sociales :	29 789,75		
- Provisions :	0,00	29 789,75	34 634,25
Comptes à terme CCM :		266 325,46	253 205,87
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36
Prêts au personnel :		3 248,00	2 765,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**392 095,24**	415 677,80
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés			
Clients :		226 496,73	230 301,85
Clients douteux :		806,65	3 587,13
- Provisions pour créances douteuses :		-674,46	-2 999,27
Clients - Factures à établir :		2 473,33	2 409,94
Etat - Subventions à recevoir :		21 294,43	22 589,00
Etat - TVA sur factures non parvenues :		1 007,12	965,24
Etat - CICE :		33 129,00	0,00
Autres créances :		25 314,43	11 052,27
Disponibilités			
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		121 499,98	101 340,75
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		34 101,55	32 932,27
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		20 134,08	39 882,43
Crédit coopératif :		5 278,90	64,78
ACTIF CIRCULANT (II) :		**490 861,74**	442 126,39
Comptes de régularisation (III)			
Charges constatées d'avance :		**201,00**	**289,72**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**883 157,98**	858 093,91

PASSIF	31-12-2013	31-12-2012
FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES		
Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Excédents cumulés reportés :	90 603,39	70 106,29
Subventions d'investissement sans droit de reprise		
affectées à des biens renouvelables par l'association		
Subvention d'investissement - Etat :	105 719,40	94 947,40
Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	20 000,00
Subvention d'investissement - Région Alsace :	27 581,00	19 970,00
EXCEDENT ou DEFICIT :	*21 592,54*	*20 497,10*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour indemnités de fin de carrière :	23 305,00	20 822,00
FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :	**646 526,35**	604 067,81
DETTES ET ASSIMILEES		
Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs et comptes rattachés :	12 919,24	10 111,34
Fournisseurs - Factures non parvenues :	6 258,24	5 920,72
Dettes relatives au personnel :	160 012,26	155 248,28
Etat - Dettes fiscales :	53 538,00	66 543,40
Etat - TVA sur factures à établir :	3 903,89	1 674,26
Autres dettes :	0,00	0,00
DETTES ET ASSIMILEES (II) :	**236 631,63**	239 498,00
Comptes de régularisation (III)		
Produits constatés d'avance :	**0,00**	**14 528,10**
TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :	**883 157,98**	858 093,91

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2013

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
Achats :	103 150,82	93 985,33	Prestations de service :	1 094 887,12	1 078 518,76
Services extérieurs :	113 246,52	113 339,40			
Impôts et taxes :	27 586,06	28 724,28	Subventions d'exploitation :	327 610,55	333 180,00
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	891 190,49	879 061,14			
. Charges sociales :	272 654,57	259 066,62			
. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :	-33 129,00	0,00	Reprises sur provisions :	2 684,27	6 890,03
Dotations aux amortissements :	63 655,49	58 503,65	Aides à la formation (OPCALIA Propreté) :	22 111,54	11 677,67
Dotations aux provisions :	2 842,46	2 539,98	Transferts de charges d'exploitation :	1 815,29	4 987,76
Charges diverses de gestion courante :	1 363,55	659,65	Produits divers de gestion courante :	261,78	379,20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 442 560,96**	**1 435 880,05**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 449 370,55**	**1 435 633,42**
Dotations aux provisions :	0,00	561,00	Reprises sur provisions :	876,00	0,00
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	15 378,10	13 960,62
CHARGES FINANCIERES :	**0,00**	**561,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**16 254,10**	**13 960,62**
Charges excep./ opérations de gestion :	1 421,15	0,00	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	0,00
Charges excep./ opérations en capital :	1 050,00	0,00	Produits excep. /opérations en capital :	1 000,00	7 344,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**2 471,15**	**0,00**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**1 000,00**	**7 344,11**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :	***21 592,54***	***20 497,10***	***Déficit :***		
TOTAUX :	**1 466 624,65**	**1 456 938,15**	**TOTAUX :**	**1 466 624,65**	**1 456 938,15**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	**16 528,49**	**16 565,27**	**Personnel bénévole**	**16 528,49**	**16 565,27**

ANNEXE

construire est une association agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), Unité territoriale du Haut-Rhin (UT 68) et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au total de 883 157,98 € et le compte de fonctionnement et de résultats de l'exercice se soldant par un bénéfice de 21 592,54 € ont été établis selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	100%
- matériel et outillage :	10% et 33,33%
- matériel de transport :	25%
- matériel de bureau :	25% et 33,33%
- mobilier de bureau :	10%

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.
Les plus-values éventuelles sont systématiquement réalisées à la fin de l'exercice comptable. Elles figurent ainsi dans les produits financiers de l'exercice et sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association
(compte 1026 du plan comptable des associations)
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par le président, la présidente déléguée, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

président et présidente déléguée :	100 heures par an x 32,00 € =	3 200,00 €
trésorier :	350 heures par an x 32,00 € =	11 200,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 32,00 € =	1 920,00 €
soit un total annuel de :		16 320,00 €

Les frais de déplacement du président, réalisés à titre gratuit, sont constatés dans les comptes de l'association pour un montant de 208,49 €, ce qui augmente le montant total du bénévolat valorisé à 16 528,49 €.

Ces **contributions volontaires** et ces déplacements sont effectués **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

7) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n°2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à 23 305,00 € constituées par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 2 483,00 € dotés au titre de l'exercice 2013, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 2,4320 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

8) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2013 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2013.

9) Engagements hors bilan

Contre-garantie bancaire d'un montant de 2 332,20 € TTC correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché MADER SA - BATIGERE NORD EST (chantier : réhabilitation de la Caserne Lefebvre - Lot 21 Nettoyage de chantier).

10) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2013 par 12 personnes pour un montant total de 120,00 €.

Informations concernant le droit individuel à la formation (DIF)

- Le volume d'heures des droits ouverts au titre du DIF pour les salariés présents à l'effectif au 31 décembre 2013 s'élève à 2 075 heures, dont 748 heures de droits acquis au cours de l'année 2013.

- 142,50 heures ont été sollicitées dans le cadre du DIF au cours de l'année 2013.

Informations concernant le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Conformément aux recommandations de l'autorité des normes comptables (ANC), le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Son montant au 31 décembre 2013 s'élève à 33 129 €.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2013, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2013 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2013 et crédités en 2014 :

- Un effet de 2 400,37 € à échéance au 15 janvier 2014.
- Un effet de 29 505,32 € à échéance au 15 janvier 2014.
- Un effet de 2 195,86 € à échéance au 15 février 2014.

pour un total de 34 101,55 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2013

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	98 677,92 €	20 109,89 €	0,00 €	118 787,81 €
. Matériel de transport :	213 454,90 €	10 035,95 €	8 500,00 €	214 990,85 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique	30 019,72 €	1 169,00 €	166,17 €	31 022,55 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres SOFINEI Parts A :	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
. Titres SOFINEI Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	23 180,00 €	579,50 €	0,00 €	23 759,50 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Comptes à terme CCM :	253 205,87 €	13 119,59 €	0,00 €	266 325,46 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Prêts au personnel :	2 765,00 €	10 404,00 €	9 921,00 €	3 248,00 €
Total général :	648 555,02 €	55 417,93 €	24 887,17 €	679 085,78 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2013

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	66 761,38 €	16 549,97 €	0,00 €	83 311,35 €
. Matériel de transport :	135 743,99 €	39 996,74 €	8 500,00 €	167 240,73 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique	17 211,85 €	7 108,78 €	166,17 €	24 154,46 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	232 001,22 €	63 655,49 €	8 666,17 €	286 990,54 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2013

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	2 999,27 €	359,46 €	2 684,27 €	674,46 €
. Provision immobilisations financières :	876,00 €	0,00 €	876,00 €	0,00 €
Provisions pour charges				
. Provision pour indemnités de fin de carrière	20 822,00 €	2 483,00 €	0,00 €	23 305,00 €
Total général :	24 697,27 €	2 842,46 €	3 560,27 €	23 979,46 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

NÉANT	

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2013

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Carburant :	1 370,79 €
. Electricité :	262,84 €
. Honoraires :	4 305,60 €
. Médecine du travail :	168,31 €
. Téléphone :	150,70 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	61 490,61 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	14 210,26 €
. Participation à l'effort de construction :	3 995,10 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	22 471,81 €
au 31 décembre 2013 :	107 055,23 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2013

. Clients - factures à établir :	2 473,33 €
. OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée) - factures à établir :	21 348,36 €
au 31 décembre 2013 :	23 821,69 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2013

. Majoration d'insuffisance de versement URSSAF :	7,00 €
. Amendes routières :	17,00 €
. Minoration de la subvention FSE 2010 :	1 397,15 €
. Valeurs comptables des éléments d'actif cédés :	1 050,00 €
au 31 décembre 2013 :	2 471,15 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2013

. Produits de cession des éléments d'actifs cédés :	1 000,00 €
au 31 décembre 2013 :	1 000,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	3 248,00 €	3 248,00 €	
. Autres immobilisations financières	298 752,57 €		298 752,57 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	806,65 €	806,65 €	
. Autres créances clients	228 970,06 €	228 970,06 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 545,59 €	21 545,59 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	33 129,00 €	33 129,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	2 272,50 €	2 272,50 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Divers	21 294,43 €	21 294,43 €	
. Débiteurs divers	2 503,46 €	2 503,46 €	
. Charges constatées d'avance	201,00 €	201,00 €	
Totaux :	612 723,26 €	313 970,69 €	298 752,57 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à 1 an maximum à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à plus d'un an à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €			
Fournisseurs et comptes rattachés	19 177,48 €	19 177,48 €		
Personnel et comptes rattachés	61 681,08 €	61 681,08 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 331,18 €	98 331,18 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	57 172,89 €	57 172,89 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	269,00 €	269,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	0,00 €	0,00 €		
Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €		
Totaux :	236 631,63 €	236 631,63 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2013

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	3	5	8
Administratifs :	2	1	3
Production :	6	4	10
Insertion :	22	12	34
au 31 décembre 2013 :	33	22	55

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	117 788,00 €
Avantage en nature :	néant

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 6 mai 2014

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695